



## Congés payés cumulés pendant 2 ans

Par **simpleg**, le **02/01/2010** à **21:30**

Bonjour,

j'aimerais savoir si je suis obligé de prendre mes congé sachant que j'ai déjà pris au mois de septembre (3mois avant )

mon employeur me met la pression pour que je prenne avant mai sachant aussi que j'ai 30 jours

et est ce que on peut cumuler 2 ans  
quel sont les condition quel est l'article en particulier sur ce point j'aimerais savoir

merci d'avance cordialement

Par **DSO**, le **02/01/2010** à **21:55**

Bonsoir,

Non, vous ne pouvez pas cumulez vos CP sur 2 ans (sauf en cas d'impossibilité de les avoir pris suite à un accident de travail ou maladie professionnelle).

L'employeur est en droit de vous imposer de prendre le solde de l'année passée avant la fin mai.

Cordialement,

DSO

Par **simpleg**, le **04/01/2010** à **00:58**

merci pour votre réponse rapide concernant encore les congés

savait vous si c'est possible de prendre les congés en argent j'ai entendue parlais de paiement de 70 % en contre partie des congés ont il le droit de faire ca ?